



RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Le Décret 92-158 du 20/02/1992 traite des interventions réalisées par des entreprises extérieures, dans une entreprise utilisatrice. Cette formation est exigée sur les sites industriels faisant intervenir des entreprises extérieures, notamment dans les usines chimiques, pétrochimiques et raffineries dépendant de FRANCE CHIMIE ou de l'UFIP.

OBJECTIFS

- ◆ Prendre conscience de sa responsabilité en tant que personnel d'encadrement des entreprises extérieures intervenant sur sites industriels.
- ◆ Comprendre le cadre réglementaire, les obligations du chef de chantier dans le cadre de la coactivité, et les responsabilités civile et pénale.
- ◆ Savoir réaliser une évaluation des risques, participer à l'élaboration du plan de prévention et faire appliquer les procédures sécurité
- ◆ Acquérir ou renforcer sa culture sécurité.

PROGRAMME :

◆ CONTEXTE ET ENJEUX DE LA SECURITE

- * Accident du travail et maladie professionnelle
- * Contexte réglementaire : les 9 principes généraux de prévention, l'évaluation des risques et le document unique, ...
- * La responsabilité pénale
- * Les acteurs de la prévention...

◆ EVALUATION DES RISQUES ET DEFINITION DES MESURES DE PREVENTION / PROTECTION

- * Etablissement d'un mode opératoire / phasage ;
- * Identification des risques et moyens de prévention associés.

Au travers d'une étude de cas

◆ PLAN de PREVENTION

- * Identification des situations de coactivité et moyens de prévention associés ;
- * Tenue d'une inspection commune préalable ;
- * Rédaction du plan de prévention et des permis associés ;
- * Préparation du chantier (habilitations, matériels, moyens humains, ...);
- * Mise en place et vérification des mesures de prévention et de protection ;

◆ GESTION de SITUATIONS DEGRADEES

- * Réactivité à tout changement de situation de travail
- * Modification de l'analyse de risques et des documents associés ;
- * Réaction face à l'usage du droit de retrait d'un de ses salariés.

◆ RÔLE ET MISSION DU TITULAIRE D'UN CERTIFICAT NIVEAU 2

- * Savoir identifier les dangers et évaluer les risques en permanence
- * Gérer son équipe et son chantier, y compris en situation dégradée Informer les opérateurs
- * Transmettre les informations à son équipe Etre réactif à tout changement de situation
- * rédaction du plan de prévention.

◆ CONCLUSION

METHODES - MOYENS PEDAGOGIQUES :

A travers de nombreux supports pédagogiques (vidéos, documents...), notre formateur, habilité par FRANCE CHIMIE, expérimenté dans la prévention des risques sur sites industriels et la formation pour adultes, amène les stagiaires, sous forme d'études de cas, à trouver des solutions face à des situations variées, basées sur des cas concrets (échanges d'expériences entre formateur et stagiaires appartenant à au moins à 2 corps de métiers différents).

PUBLIC CONCERNE :

Personnel encadrant des opérateurs intervenant sur site industriel, et signataire des documents tels que plan de prévention, autorisation, permis de travail...

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

12 personnes max par session

PRE-REQUIS :

- ◆ Maîtrise de la langue française (lu, écrit, parlé)
- ◆ Avoir un certificat N1 ou N2 en cours de validité.

DUREE DE LA FORMATION : 2 jours (14 heures)

EVALUATION - REMARQUES :

- ◆ Cette formation fait l'objet d'un contrôle de connaissances par QCM, suivi d'une correction collective.
- ◆ Une attestation de stage est remise à l'issue de la formation. En cas de réussite au QCM, une carte est remise à l'employeur afin qu'il puisse délivrer l'habilitation.
- ◆ La validité de la formation est de 4 ans.

MOYENS DE SUIVI :

Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émargement par demi-journée.